

Séance ordinaire du 5 juin 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°05062024D20

Objet : Projet stade football : demande de subventions

Date de la convocation et de l'affichage : 29 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de pouvoirs : 01
Nombre de votants : 10
Pour : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 juin 2024, le conseil municipal de la commune de Serrières-en-Chautagne, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence		X		Alexandre MERLE
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan			X	
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Nicole PARIS

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Aujourd'hui, des discussions sont en cours avec les maires de Chautagne afin de voir la possibilité de mutualiser les coûts (investissements et fonctionnement) liés aux différents terrains.

Cette réflexion risque de prendre du temps. Notre stade demande une remise à niveau. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre les décisions des maires.

Les devis pour la réfection du terrain et l'intégration de l'arrosage s'élèvent à 39 000 € HT.

Il est proposé de lancer les travaux dès à présent et de déposer des deman

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **AUTORISE** mme le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du FDEC et de tout autre financeur potentiel,
- ✦ **AUTORISE** mme le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

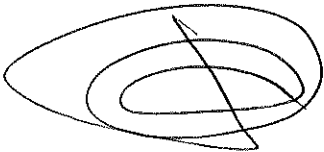
Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 05 juin 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 10 juin 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 10 juin 2024.

Le Maire,

Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,

Nicole PARIS

